



SECTION
DEL
INDRE
ET LOIRE

SECTION F.O.-DGFIP 37

DDFIP INDRE ET LOIRE
94 Boulevard Béranger
37 032 TOURS CEDEX 1
Tel. : 02 47 21 74 58 ou 74 26

Adresse mèl : fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr
Site de la section : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/>

Compte rendu du CTL 37 du 5 janvier 2016

Début de la séance à 9h30

ORDRE DU JOUR

1. - Approbation du PV du 29 septembre 2015
2. - Projet de plan local de formation professionnelle
3. - Ponts naturels pour l'année 2016
4. - Création du pôle départemental de contrôle sur pièces des particuliers au 1-9-2016
5. - Examen de la situation des emplois de la DDFIP d'Indre et Loire dans le cadre du projet de loi de finances pour 2016 (pour avis)
6. - Questions diverses

=====

Seul F.O.-DGFIP siégeait en deuxième convocation à ce CTL : nous avons boycotté celui du 17 décembre 2015.

F.O.-DGFIP n'est pas partisan de la politique de « la chaise vide » et du boycott systématique.

À ce titre, nous avons siégé ce matin en refusant de discuter le point 5 de l'ordre du jour.

=====

1 - Approbation du PV du 29 septembre 2015 : adopté

2 - Projet de plan local de formation professionnelle (PLF)

Le plan local initial repose sur 3 sources :

- le recensement des besoins exprimés par les cadres et les agents du département au cours du dernier quadrimestre;
- les demandes issues des dialogues de gestion et des audits ;
- les demandes ponctuelles spécifiques de chefs de service ou de responsables de division.

Il sera complété ultérieurement des actions de formations du Plan National de Formations, au printemps 2016.

Le PLF est disponible sur Ulysse 37 sous la rubrique les agents - formation professionnelle onglet plan de formation.

Il est de plus en plus difficile de trouver des formateurs locaux. Un appel à candidature sera fait sur ULYSSE 37, en plus de l'appel habituel, via les chefs de services, qui n'est pas toujours relayé...

F.O.-DGFIP a demandé à l'Administration si elle confirmait bien la diminution du vivier local de formateurs : celle-ci a répondu que les agents avaient de plus en plus de difficultés pour s'investir comme formateur, en raison de la diminution des moyens humains.

La formation sur les marchés publics a fait l'objet d'une refonte à l'ENFIP : socle commun des connaissances en e-formation + présentiel + validation des acquis obligatoires (par e-formation) pour accéder à la cession d'approfondissement.

3 - Ponts naturels pour l'année 2016

Trois ponts naturels sont possibles cette année :

- vendredi 6 mai 2016, vendredi 15 juillet 2016 et lundi 31 octobre 2016

Ils ont été proposés par l'Administration et validés par **F.O.-DGFIP**

4 - Création du pôle départemental de contrôle sur pièces des particuliers au 1-9-2016

Créées le 1^{er} novembre 2008, les trois cellules CSP attachées aux SIP de Loches, Amboise et Chinon seront rattachées à la cellule CSP des particuliers de Tours, pour créer un «Pôle départemental de contrôle sur pièces des particuliers» (PDCSP) qui sera implanté sur le site de Tours Champ-Girault.

La création du PDCSP aurait du se traduire par le transfert des 6 emplois actuellement dédiés à la mission de contrôle sur pièces de chacun des SIP de Chinon, Loches et Amboise au pôle de Tours, soit 2 emplois par service d'origine. **Or, 4 emplois sont supprimés lors du transfert.**

Le PDCSP comprendra 1 emploi de catégorie A+, et 15 emplois de catégorie B.

F.O.-DGFIP a dénoncé, une fois de plus, l'éloignement du service public pour les contribuables, et le regroupement des services par manque de moyens humains.

Vote : F.O.-DGFIP contre

6 – Questions diverses

F.O.-DGFIP a demandé des précisions concernant le projet d'attribution d'ordinateurs portables pour l'EDR. L'Administration a indiqué que l'expérimentation concernerait deux agents : 1 au titre du recouvrement de l'impôt, 1 au titre du secteur public local, pendant une période d'au moins trois mois.

F.O.-DGFIP a demandé si la fermeture provisoire le mercredi de Tours Banlieue Sud (actée au CTL du 7 mai 2015) pour une période de 6 mois, devenait pérenne. La Direction y semble favorable. Elle recueillera l'avis du chef de poste et le sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain CTL.

F.O.-DGFIP a demandé des explications sur le transfert de la mission juridictionnelle de la DDFIP 37 vers la DRFIP 45 : le nombre d'emplois concernés est de 1,5. Cela n'a pas d'impact sur les emplois implantés au sein de notre Direction (TAGERFIP du 1^{er} janvier 2016) du fait de l'augmentation des missions de conseil aux collectivités locales, des rescrits, des recours au conciliateur.

À compter du 1^{er} septembre 2016, le traitement du contentieux fiscal d'assiette devant les tribunaux administratifs (TA) sera confié à 31 pôles juridictionnels implantés dans chaque direction métropolitaine siège d'un TA : Orléans pour ce qui nous concerne.

La séance est levée à 10h50

Vos élus F.O.-DGFIP en CTL : Gilles LAVERGNE et Sylvie AKHBARI